



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Dzaoudzi, le 8 avril 2022

**« Conscients de l'importance de cette période pour les Mahoraises et les Mahorais, les services de l'État se mobilisent pour vous permettre de passer un bon mois de ramadan »**

**Opération Ramadan – une vigilance particulière des services de l'Etat sur les produits alimentaires particulièrement consommés durant cette période.**

Les services de l'État et plus particulièrement le pôle concurrence consommation et répression des fraudes (pôle C) de la DEETS de Mayotte mettent en place, à l'occasion de ce mois de ramadan 2022, un accompagnement réglementaire des opérateurs intervenant à cette période, intégrant un thermomètre des prix des produits spécialement consommés pendant cette période particulière de la vie des Mahoraises et Mahorais.

L'objectif est de garder une vigilance particulière sur l'évolution des prix des produits alimentaires, la disponibilité de ces derniers sur la période et de sensibiliser les opérateurs au respect des réglementations applicables à leur secteur d'activité.

Cette vigilance particulière s'explique également par le fait que les services de l'État ont constaté ces dernières années qu'à l'approche de « l'Aid El Fitr » certains produits phares de cette dernière semaine de ramadan se raréfiaient et que leurs prix avaient tendance à augmenter fortement.

Cette flambée des prix entraîne des conséquences financières qui impactent sévèrement le budget des ménages mahorais.

### **1) Surveillance des marchés, lieux d'approvisionnement privilégiés pendant la période du ramadan :**

Concernant les modalités pratiques de mise en œuvre de cette opération ramadan, en février 2022 le pôle C a rencontré les partenaires institutionnels et les organisateurs des principaux points de vente du territoire.

Une fois effectué le rappel des règles minimales de commercialisation, de conformité et de sécurité des produits, les services de l'État ont mis en place des contrôles réguliers sur l'ensemble des marchés du territoire.

Une première déclinaison opérationnelle a eu lieu le 22 février 2022 avec la mise en place d'une matinale réglementaire à destination des exposants du marché de Coconi.

L'opération s'est poursuivie le 5 mars 2022, où des agents du pôle C et du service travail illégal du pôle T de la DEETS ont contrôlé une soixantaine de stands avec un échange au cas par cas sur les non-conformités à la réglementation constatées.

Dans la continuité de ces actions, une opération de contrôle s'est déroulée le 2 avril au matin sur le marché de Coconi, où 48 contrôles CCRF et 12 contrôles URACTI (travail illégal) ont été effectués et donneront lieu à la mise en œuvre d'une vingtaine

de mesures de polices administratives, et deux procès-verbaux.  
Ces actions de contrôles ont vocation à se poursuivre sur toute la période sur les autres marchés du territoire.

## 2) Un suivi particulier des importateurs pendant la période

Le service CCRF suit particulièrement les flux d'importation des produits phares de la période ramadan et effectue à cette occasion un rappel réglementaire auprès des importateurs.

Ainsi, le pôle C a une vue sur les stocks réels disponibles.

### A ce titre par exemple, en avril 2022 ont été importés :

- 24 tonnes de taros
- 29 tonnes d'oignons
- 03 tonnes d'ails
- 10 tonnes de gingembres.

### De même en mars 2022, ont été importés :

- 43 tonnes de taros
- 132 tonnes d'oignons
- 02 tonnes de gingembre

**Les quantités importées permettent d'espérer une disponibilité suffisante de ces produits sur le territoire et les services compétents de l'État seront vigilants à la réalité de celle-ci.**

#### **Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976